

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Perpignan, le 30 août 2023

Décision n°2023-038 du 30 août 2023 portant nomination du Directeur par intérim du Service Commun de Documentation de l'université de Perpignan

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PERPIGNAN,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2;

Vu l'extrait de l'arrêté ministériel collectif n° 1051 du 13/05/2015 portant nomination de M. Etienne ROUZIES, conservateur des bibliothèques, au SCD de l'université de Perpignan ;

Vu les statuts de l'université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2020/24-11 n°01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université ;

## **DECIDE:**

**Article 1:** Monsieur Etienne ROUZIES, conservateur des bibliothèques, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, Directeur par intérim du Service Commun de Documentation de l'université de Perpignan Via Domitia, dans l'intérêt du service et pour une durée de 4 mois jusqu'au 31 décembre 2023. A ce titre, Monsieur Etienne ROUZIES est chargé d'assurer la continuité du service.

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info », « étudiants » et sur le site internet de l'Université.

Président de l'Université

Yvan AUGUET